



MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATeC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

Studio Nova Sàrl, à Lausanne, au nom de Jogne Invest SA, à Broc, Parc du Chocolat Cailler - Secteur 2 - Périmètre P2.3 : EMPORIUM Transformation et agrandissement de la halle Bindler pour l'accueil de visiteurs, la création d'espaces de dégustation, d'un restaurant, d'un bar et d'une surface de vente commerciale. Transformation des vestiaires pour les employés. Construction d'un nouveau bâtiment en toiture. Installation de sondes géothermiques. Dérogation aux mesures de protection des boisements hors forêt, soit/sis sur l'article n° 345, 1262 RF Broc, Rue Jules Bellet 7q.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 30 jours au plus tard, à partir du 21.03.2026**. En raison de la suspension prévue par le Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA), la durée de l'enquête sera prolongée de 7 jours avant et après le dimanche de Pâques.



Broc, le 20.03.2026